

## Edito | Europe sociale: le Parlement s'entend pour protéger les chauffeurs routiers

Oh! Bien sûr il se trouvera toujours quelque citoyen ou citoyenne française, pour dire que cela ne va pas assez vite, que l'Europe sociale est un leurre et que dans une Union à 28 - en attendant 27 - où le salaire mensuel va de 260 à 2.000 euros, tout reste à faire; il reste beaucoup en effet. Mais il y a des avancées, voulues par des eurodéputés, donc par les élus représentant leur peuple, qui sonnent comme un rappel à l'ordre aux Etats. Il en est une qui a vu le jour, ce 4 avril, et vaut bien qu'on le souligne: le vote de ce qui est appelé le paquet mobilité et, singulièrement, l'acceptation de la directive sur le travail détaché. Une fois adoptée par le Conseil européen, elle mettra fin aux conditions de travail déplorables des chauffeurs routiers. Et, singulièrement de ceux des pays de l'Est, nouveaux venus dans l'Union mais d'autres, aussi, et non loin de nous, du côté du Portugal ou de l'Espagne. Ces forçats de la route, échoués le week-end avec leurs camions sur des aires de routes et d'autoroutes improbables.

Les Polonais sont en colère; leurs journaux en témoignent méchamment en hurlant au "protectionnisme", "à la violation des règles du libre marché". On comprend pourquoi quand on sait que leurs transporteurs réalisent près d'un tiers du transport de marchandises au sein de l'Union. Demain, il leur faudra rémunérer leurs conducteurs sur les bases du salaire minimum du pays qu'ils traverseront, par exemple l'Allemagne ou la France. Et ils devront, aussi, faire en sorte qu'ils dorment dans un lit d'hôtel plutôt que dans leur cabine. Un vrai scandale n'est-ce pas? ..

On objectera que pour en arriver là il aura fallu beaucoup de temps, trop de temps, et que sans doute la proximité des élections européennes du 26 mai n'est pas étrangère à cette avancée, sur le chemin tellement encombré d'une Europe sociale. Certes, et un homme, qui fût un député européen de première ligne, avant de devenir député de notre assemblée nationale rappelle, sans en rajouter, combien il dut s'employer pour y faire voter la loi du 10 juillet 2014, contre le travail détaché... Oui, Gilles Savary, battu en 2017, a raison de dire que son combat aura été à la source de la directive européenne générale, adoptée en mai 2018, dont Emmanuel Macron a tenté de faire un étendard... Et, cela vaut assurément un coup de chapeau, lucide. Encore n'évoque-t-on pas, ici, les épisodes successifs de la bagarre législative, force amendements et la soumission aux pressions, venues des Etats, du président du parlement, l'italien Antonio Tajani qui, le 28 mars encore, avait annulé de l'ordre du jour, la mise au vote de la directive. Ce rappel éclaire la rude mécanique européenne et, d'ailleurs, le dossier n'est pas clos puisque, maintenant, il va arriver sur la table du Conseil européen. Alors, le débat sur cette fameuse gouvernance européenne que l'on essayait de distinguer dans la séance, en manière de cacophonie, que France 2 a initiée cette semaine, ne pourra pas rester vain. Il faudra qu'il soit au coeur de la prochaine mandature et cela dépendra, aussi, du vote du 26 mai et des alliances futures, au sein du Parlement. En tout cas soyons certains que ce n'est pas en cautionnant les discours anti-européens, sur le mode "la Nation d'abord" que l'on fera progresser cette Europe sociale, victime d'un dumping qui découle des choix faits d'un élargissement à marche forcée de l'Union, après la chute du mur de Berlin...Mais cela est une autre histoire.



Joël Aubert

*Crédit Photo :*  
*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 07/04/2019*  
*[Url de cet article](#)*